



**Décision n° 16710 du 26 avril 2022**

**portant inscription sur la liste des candidats sélectionnés pour un recrutement au titre de la classe préparatoire sous-officier (CPSO) - session 2022-2023**

**Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud.**

Vu le code de la défense, notamment son article L.4211-4 ;

Vu le code du service national, notamment ses articles R. 112-18 à R.112-20 du livre I<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2008 relatif aux périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale ;

Vu la note-express n°7221 GEND/DPMGN/SDC du 15 février 2022 organisant l'ouverture d'une classe préparatoire aux concours sous-officiers de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération de la commission de sélection en date du 26 avril 2022.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À l'issue de la sélection, les trois (3) candidates dont le nom suit, sont déclarées sélectionnées pour intégrer la classe préparatoire sous-officier de Marseille (classement par ordre alphabétique) :

NOM	Prénom
LE GUERN	Anaïs
PARIS	Ana
PARIS	Zoé

## **Article 2**

Les candidat(e)s devront justifier de leur aptitude médicale le premier jour du début de la classe au plus tard.

## **Article 3**

Les candidat(e)s devront justifier de leur inscription au concours externe de sous-officier de gendarmerie le 1er juin 2022 au plus tard.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée sur le site internet de recrutement de la gendarmerie.

